# <u>RÉPUBLIQUE</u> <u>FRANCAISE</u>

### DEPARTEMENT DE LA HAUTE SAONE

## COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

de la commune de CHAMPEY Séance du **08 Février 2017** 

Date de la convocation :

L'an deux mil dix-sept et le huit février à 18 H 00, le Conseil Municipal de cette commune régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. VALLEY Jean, Maire.

03/02/2017

<u>Présents</u>: MM. VALLEY - DUVERNOY - PERRIN - Mmes GENTER - DEL TORCHIO - HASENFRATZ - NGUYEN VAN TUE - MM. LEBOURG - BONNET -

Date d'affichage :

DEPOIRE - GASIOR - PRADA PRADA.

16/02/2017

Absents excusés: Mme ZISKA - MM. HENRY Jean-Pierre et THIEBAUD Pierre.

Nombre de conseillers : 15

Mme GENTER Colette a été nommée secrétaire.

En exercice :15 Présents : 12 Procuration: Mr HENRY Jean-Pierre à Mr PERRIN Claude.

#### 1- Indemnisation des dégâts de la salle Grande Fontaine

Le Maire présente au Conseil Municipal les conditions d'indemnisation proposées par le cabinet ELEX mandaté par notre assureur MMA afin d'évaluer les dégâts occasionnés à la salle de la Grande Fontaine lors du sinistre climatique du 25 juin 2016, classé en catastrophe naturelle. Après avoir étudié la proposition d'indemnisation, le Conseil Municipal à l'unanimité approuve les conditions et le montant de l'indemnisation proposés soit Indemnité immédiate : 39 538,85 €, Indemnité différée : 6 812,77 €, au total : 46 351,42 €.

### 2 – Travaux piste BMX

Le Maire rappelle au Conseil Municipal la délibération du 7 septembre 2016 par laquelle,il a été décidé d'améliorer la piste de BMX du village par la pose de pavés autobloquants sur les 3 virages et de solliciter le Département,la Communauté de communes et la réserve parlementaire du député Jean-Michel Villaumé pour aider au financement de cette amélioration.

Le Maire informe le Conseil Municipal que, suite aux retours des accords de subventions, le plan de financement initialement prévu est à modifier afin de prendre en compte les aides réellement allouées.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité modifie le plan de financement comme suit : Coût des travaux 24 544,16 € avec imprévus arrondi à 25 000 €

→ Subventions :

Réserve parlementaire Député Jean-Michel Villaumé : 2 000 €
Conseil Départemental : 6 250 €
Communauté de Communes du Pays d'Héricourt : 8 375 €
Fonds propres de la commune : 8 375 €

#### 3 – Admission en non valeur

Le Maire présente au Conseil Municipal la demande du comptable public de la trésorerie d' Héricourt pour l'admission en non valeur d'un loyer de 343,24 €. Après avoir pris connaissance des pièces du jugement de rétablissement sans liquidation judiciaire concernant ce loyer, le Conseil Municipal, à la majorité, 8 pour, 4 contre et 1 abstention, accepte l'effacement de cette créance.